LA LETTRE #06 - JUIN 2024

M'T Dents : des rendez-vous offerts chez le dentiste

Avoir de bonnes habitudes d'hygiène dentaire empêche l'apparition de caries. Les dents soignées tôt évitent des traitements lourds et coûteux.

C'est la raison pour laquelle l'Assurance Maladie a créé le programme M'T dents.

C'est quoi M'T dents?

Un rendez-vous offert chez le dentiste afin de vérifier la santé des dents et des gencives et de donner des conseils pour bien s'en occuper.

Un ou plusieurs rendez-vous peuvent être également proposés si les dents doivent être soignées.

Ces rendez-vous et ces soins seront pris en charge par l'Assurance Maladie et vous n'aurez pas à les payer.



Pour ne pas payer le rendez-vous il faut présenter au dentiste :

- votre carte Vitale ou celle de votre enfant ;
- le formulaire M'T dents (valable 1 an à partir de la date anniversaire de votre enfant). Prenez rendezvous sans attendre.

Comment ça marche?

De 3 à 18 ans : un mois avant la date anniversaire de votre enfant, quand il va avoir 3 ans, 6 ans, 9 ans, 12 ans, 15 ans, vous recevez un formulaire M'T dents par courrier ou sur votre compte ameli. Vous prenez rendez-vous chez votre dentiste pour votre enfant.

De 18 à 24 ans: un mois avant votre anniversaire de 18 ans, 21 ans ou 24 ans, vous recevez un formulaire M'T dents par courrier ou sur votre compte ameli.

Pour en savoir plus : rendez-vous sur ameli.fr



Votre carte européenne d'assurance maladie

Vous partez bientôt en vacances en Europe ? Vous souhaitez voyager en toute sérénité ?

Pensez à prendre avec vous votre Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM).

Elle facilite la prise en charge de vos éventuels soins médicaux. Commandez-la via votre compte ameli.

Pas encore de compte ameli ? Créez-le dès maintenant sur ameli.fr

Vous pouvez aussi télécharger l'appli ameli dans l'App Store ou Google Play.

